



AS (16) DRS 2 F
Original: Anglais

PROJET DE RÉSOLUTION

**POUR LA COMMISSION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE LA SCIENCE, DE LA
TECHNOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

***"25 ans de coopération parlementaire:
instaurer la confiance par le dialogue"***

**RAPPORTEUR
Mme Marietta Tidei
Italie**

TBILISSI, 1 – 5 JUILLET 2016

**PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA COMMISSION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Rapporteur: Mme Marietta Tidei (Italie)

1. Soulignant que 2016 marque une étape importante pour l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, puisqu'il y aura 25 ans que les délégations parlementaires se sont réunies en Espagne pour adopter la Résolution finale de la Conférence de Madrid, portant création de l'Assemblée,
2. Rappelant que l'Assemblée parlementaire a brièvement noté dans sa toute première Déclaration adoptée à la session annuelle de Budapest en 1992, que "la sécurité a un aspect environnemental",
3. Rappelant en outre que dans l'Acte final d'Helsinki, les États participants ont reconnu que leurs "efforts pour développer la coopération dans les domaines du commerce, de l'industrie, de la science et de la technique, de l'environnement et dans d'autres secteurs de l'activité économique contribuent au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier",
4. Se félicitant des résultats de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques qui s'est conclue en décembre dernier avec l'adoption, par consensus, de l'Accord de Paris par les 195 pays représentés à l'Assemblée plénière,
5. Se félicitant également de la promulgation de la "Charte de Milan", document participatif et partagé qui appelle chaque citoyen, association, entreprise et institution à assumer sa responsabilité en veillant à ce que les futures générations puissent bénéficier du droit à l'alimentation, et qui a reçu un appui général,
6. Notant la nécessité de remplacer les hydrocarbures comme source d'énergie première dans le monde, mais consciente que le lien entre les relations économiques et l'équilibre géopolitique mondial exige que l'on évite que les chocs financiers ne perturbent le marché de l'énergie,
7. Soulignant que les liens entre l'environnement, l'économie et la sécurité n'ont jamais été aussi fortement ressentis qu'ils le sont aujourd'hui et que l'on a assisté ces dernières années aux effets de domino de l'énergie, du changement climatique, de la sécurité alimentaire et des migrations, qui ont provoqué une déstabilisation dans l'espace de l'OSCE,
8. Reconnaissant que les conditions météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus fréquentes, et que du fait de l'élévation des températures dans le monde, les catastrophes climatiques continueront à croître en nombre ces prochaines décennies,

9. Soulignant que la corruption et le blanchiment d'argent sont des facteurs contributifs à des menaces mondiales telles que le terrorisme, le crime organisé transnational et les activités économiques illégales,
10. Profondément préoccupée par le fait que selon les experts, des températures mondiales plus élevées vont faire monter le niveau des mers, ce qui va conduire à la destruction de centres urbains, de terres arables et de zones humides, et ces effets se feront sentir davantage en Méditerranée et dans l'Arctique,
11. Consciente que les secteurs les plus vulnérables de l'économie sont ceux qui dépendent le plus des ressources naturelles, à savoir le tourisme et l'agriculture, et qu'au fur et à mesure que les problèmes environnementaux s'aggraveront, de nombreuses parties du monde deviendront sujettes à des famines, d'où un nombre de plus en plus élevé de "réfugiés climatiques",
12. Prenant en considération les effets de la crise économique de 2008 et l'incapacité des mesures d'austérité excessivement rigides à promouvoir la reprise économique,
13. Reconnaissant que les réfugiés et les migrants peuvent contribuer de façon positive à l'économie et que des marchés du travail ouverts aux demandeurs d'asile peuvent à la fois stimuler la croissance économique et soutenir les efforts d'intégration,
14. Faisant remarquer que la crise migratoire qui touche l'Europe, stimulée par la guerre civile syrienne et accélérée par la grave sécheresse de ces dix dernières années, est au moins partiellement liée au changement climatique et à la sécurité alimentaire,
15. Gardant à l'esprit que l'imposition de sanctions à la Russie, quelle qu'en soit la justification politique, a des effets de ricochet sur l'économie de nombreux pays, et est indubitablement incompatible avec l'esprit d'Helsinki,
16. Notant que 2016 marque le 30^{ième} anniversaire de la tragédie de Tchernobyl, qui a été le pire accident nucléaire de notre histoire et qui a détruit pour de nombreuses années la vie et l'économie de larges zones des actuels Belarus et Ukraine, et exprimant sa profonde préoccupation quant aux effets persistants de cet accident sur les vies et la santé des populations, en particulier les enfants, dans les zones touchées du Belarus et de l'Ukraine, ainsi que dans d'autres pays eux aussi touchés,

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE:

17. Demande à tous les États participants de l'OSCE de redoubler d'efforts pour rechercher et appliquer des solutions globales à nos problèmes environnementaux et économiques communs, y compris la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau, le changement climatique, la sécurité énergétique, les migrations et l'amélioration de la gestion et de la supervision des institutions financières;

18. Invite instamment l'OSCE à développer davantage encore ses capacités d'alerte précoce afin de contribuer à contrer les menaces potentielles du changement climatique longtemps avant qu'elles ne mettent en péril la stabilité d'un ou plusieurs États participants;
19. Encourage l'OSCE à coordonner ses activités avec celles d'autres organisations internationales lorsqu'elle se penche sur la question des implications du changement climatique pour la sécurité, et à encourager et favoriser le dialogue politique visant à réaliser les objectifs de réduction fixés dans l'Accord de Paris;
20. Demande aux parlementaires des États participants de l'OSCE de veiller à ce que les cibles définies dans l'Accord de la COP 21 soient atteintes le plus rapidement possible en mettant en œuvre des politiques et réglementations efficaces sur les émissions de gaz à effet de serre et en facilitant la transition vers une économie à faible émission de carbone;
21. Recommande en outre que conformément à l'Accord de Paris, les États participants de l'OSCE se concentrent sur l'apport d'un financement suffisant pour le déploiement de systèmes de fixation et de stockage du carbone dans le monde entier, et sur un dispositif de transfert des connaissances et du savoir-faire en la matière des pays industrialisés aux pays en développement;
22. Invite tous les États participants de l'OSCE à élaborer les meilleures pratiques à suivre, conformément à la "Charte de Milan", pour lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire la part des récoltes utilisée pour nourrir le bétail et s'attaquer à la coexistence simultanée de la famine et de la compulsion alimentaire, en reconnaissant que le surpoids et l'obésité sont aujourd'hui des causes majeures de mauvaise santé et représentent une lourde charge sociale et économique pour tous les états;
23. Demande aux États participants de l'OSCE de trouver des solutions en matière de sécurité alimentaire en instillant, dans les systèmes alimentaires, une culture d'innovation permettant d'encourager et favoriser le changement technologique qui est essentiel à la viabilité à long terme du système alimentaire mondial;
24. Encourage les États participants de l'OSCE à adopter une approche coopérative pour partager et protéger les ressources en eau contre tous les types de pollution et à mettre en place des formes efficaces de réglementation internationale auxquelles devraient souscrire avant tout les pays qui disposent de vastes ressources stratégiques en eau et des plus grands bassins hydrographiques;
25. Demande aux États participants de l'OSCE de jouer un rôle dans la création des conditions du partage et de la coopération dans le secteur énergétique, pour gérer et encourager le progrès technologique, afin de s'assurer que les droits de propriété intellectuelle ne fassent pas obstacle au partage de l'innovation technologique;
26. Encourage les États participants de l'OSCE à recourir aux énergies renouvelables comme sources d'énergie propres ayant un moindre impact environnemental que les technologies énergétiques conventionnelles, et recommande une transition du secteur des transports à

l'électricité, ce qui permettrait la mise en place de mini-réseaux communautaires et de systèmes de stockage de l'énergie connectés en réseaux;

27. Prend note des progrès réalisés par les gouvernements des pays touchés dans la mise en œuvre de stratégies nationales permettant d'atténuer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, et demande aux États participants de l'OSCE ainsi qu'aux donateurs multilatéraux et bilatéraux de poursuivre leurs activités visant à minimiser les conséquences sanitaires, environnementales, sociales et économiques de cette catastrophe pour les populations des pays touchés;
28. Demande à l'OSCE de consacrer le principe de la responsabilité commune des pays d'origine, de transit et d'accueil en aidant ses États partenaires à lutter contre la traite d'êtres humains, à renforcer la coopération pour appliquer une politique de rapatriement efficace et à adopter une approche plus ciblée de l'investissement pour le développement en Afrique;
29. Demande également aux parlementaires de l'OSCE de mobiliser leurs gouvernements et la société civile pour gérer plus efficacement les flux migratoires;
30. Souligne l'importance de la lutte contre la corruption, l'évasion fiscale, la délinquance financière et le blanchiment d'argent, et propose à tous les États participants de l'OSCE d'instituer une réglementation rigoureuse en matière de centres bancaires extraterritoriaux de manière à garantir leur coopération et la transparence de leurs activités;
31. Demande instamment que soit reconsidérée l'imposition de sanctions contre des États participants de l'OSCE, qui risque d'être source d'instabilité politique et économique;
32. Encourage les États participants de l'OSCE à revenir sur les mesures d'austérité excessivement rigides dans la mesure où elles n'ont pas permis de résoudre les problèmes économiques actuels.

**COMMISSION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE LA SCIENCE,
DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

AMENDEMENT PROPOSÉ au PROJET DE RÉSOLUTION

sur

***25 ans de coopération parlementaire:
instaurer la confiance par le dialogue***

[Inscrire ci-dessous le texte de l'amendement :]

Auteur principal :

M./Mme	Nom de famille en majuscules	Pays	Signature

Co-auteur :

M./Mme	Nom de famille en majuscules	Pays	Signature